

MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2024

L'Assemblée Générale est ouverte à 9h30 heures par M. Olivier RIEY, Trésorier de la Mutuelle Interentreprises du GAN qui assurera la présidence de séance en l'absence du Président et de la Vice-Présidente. L'assemblée générale se tient en présence de plusieurs administrateurs, de membres adhérents au régime et de M.Cyril SMADJA, Commissaire aux Comptes de la Mutuelle Interentreprises du GAN et Associé du cabinet Tuillet Audit.

Le Président de séance donne lecture de la participation à l'assemblée générale qui est de 21,88%. Il rappelle que cette année, la résolution n°6 porte sur une modification des Statuts. En conséquence et conformément à l'article 18 des Statuts, l'Assemblée Générale ne délibère valablement sur ce thème que si le nombre de ses membres présents ou ayant fait l'usage de la faculté de vote par correspondance représente au moins la moitié du total des membres. Les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Le quorum étant de 3 889 et le nombre de votant étant de 1 706, l'assemblée Générale ne peut valablement délibérer, en conséquence le Président de séance clôt la première AG à 9h35.

Le Président de séance ouvre alors la seconde Assemblée Générale à 9h40. Conformément à l'article 18 des statuts, cette dernière peut valablement délibérer si le nombre de ses membres présents ou ayant fait usage de la faculté de vote par correspondance représente au moins le quart du total des membres. Les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des suffrages.

Le quorum étant de 1 945 et le nombre de votant étant de 1 706 auquel s'ajoute le vote des 5 membres honoraires, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur le point 6 de l'ordre du Jour.

M. Olivier RIEY donne la parole à M. Jean Pierre DARRY qui donne lecture des résultats de l'élection des administrateurs représentants les membres participants. Pour le collège des femmes, sont élues Madame Pascale AUSSET avec 682 voix et Madame Laurence GALMAR avec 517 voix. Pour le collège des hommes, sont élus Monsieur Marc BERNSTEIN avec 560 voix et Monsieur Philippe GALLET avec 322 voix.

M. Jean-Pierre DARRY indique que le Conseil d'Administration sera composé, pour le collège des membres participants, d'un retraité et de 7 actifs dont les noms sont les suivants :

- Pascale AUSSET,
- Marc BERNSTEIN,
- Jean-François BERTON,
- Jean-François BESNARD,
- Philippe GALLET,
- Marie-Claude GALLION,
- Laurence GALMAR,
- Laurent MERLEN.

Concernant l'élection des membres honoraires, les mandats de Julien THOURAUD et de Nicolas BOUCQUEY ont été reconduits. Les 4 membres du Conseil d'Administration représentants les membres honoraires sont donc :

- Nicolas BOUCQUEY
- Jean Pierre DARRY
- Olivier RIEY
- Julien THOURAUD

Le Président de séance donne la parole à M. Julien THOURAUD, Trésorier Adjoint qui commente le rapport de gestion.

Parmi les faits marquants de l'exercice 2023, M. Julien THOURAUD rappelle que les fonds propres atteignent 10 078 955 euros au 31 décembre 2023 contre 10 245 538 euros au 31 décembre 2022. Sur l'année 2023, les primes acquises sont de 3 484 265 euros contre 3 472 994 euros en 2022 soit une augmentation de 0,3%. L'exercice 2023 dégage un résultat net de -166 583€ contre -100 039€ en 2022.

L'année 2023 a été marquée par une tendance désinflationniste ayant conduit les banques centrales à une pause dans la remontée des taux monétaires qui a permis une légère détente sur les taux obligataires mettant ainsi fin pour la MIG aux moins-values sur les avoirs obligataires.

Le marché actions s'est montré lui très positif en fin d'exercice permettant à la MIG de constater une plus-value significative sur la poche actions du portefeuille d'actifs.

La consommation médicale en France a continué à être soutenue se traduisant pour la MIG par une dérive de ses remboursements de 8,5% (+6% pour le contrat obligatoire et +13% sur le contrat facultatif), entraînant un le résultat négatif annoncé.

Le montant des placements s'élève 12 992 208 € répartis sur des OPCVM pour 11 798 329 euros et sur des poches à dominante actions pour 1 193 879 euros. La valeur de marché permet de constater des plus-values latentes qui s'élèvent à 624 909 €.

Pour conclure, M. THOURAUD présente l'affectation du résultat 2023 (-166 583 €) soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Selon les modalités de l'article XX des Statuts, ce résultat est affecté aux réserves libres des contrats obligatoire et facultatif en proportion de leur contribution au résultat de l'année, soit, respectivement -57 760 € et -169 765 €.

M. Cyril SMADJA Associé du cabinet Tuillet Audit, Commissaire aux Comptes de la Mutuelle Interentreprises du GAN, donne lecture des rapports sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées.

M. THOURAUD donne lecture du rapport de délégation de gestion et opération d'intermédiation

Le Président de séance donne lecture du résultat des résolutions.

M. Olivier RIEY clôt la réunion à 10h40 en remerciant les participants pour leur présence et leurs interventions.

Le président de la Mutuelle
Nicolas Boucquey

ANNEXES

RÉSULTATS DU VOTE SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nombre d'inscrits: 7778
Quorum pour la 2nde AG : 1945
Votants : 1 706
Suffrages exprimés : 1 706

Nombre de membres honoraires : 5
Quorum : 2
Votants : 5
Suffrages exprimés : 5

Taux de participation total : 21,88 %

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan approuve le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023.

OUI : 1 496	NON : 13	ABSTENTION : 137	BLANC : 59	NUL : 1
-------------	----------	------------------	------------	---------

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan, réunie le 26 juin 2024 et statuant selon les modalités requises pour l'examen et l'approbation des comptes de l'exercice 2023 arrêtés par le conseil d'administration, conformément aux dispositions statutaires, après avoir pris connaissance des éléments principaux :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- et des différents renseignements complémentaires donnés

Approuve :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés et, faisant apparaître un résultat déficitaire de -166 583€,
- ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

OUI : 1 412	NON : 32	ABSTENTION : 179	BLANC : 83	NUL : 0
-------------	----------	------------------	------------	---------

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan approuve, sur proposition du conseil d'administration, l'affectation du résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- 60 942€ au fonds de réserve, tel que prévu par l'article 47 des statuts
- -57 760€ à la réserve du contrat obligatoire
- -169 765€ à la réserve du contrat facultatif.

OUI : 1 389	NON : 39	ABSTENTION : 197	BLANC : 80	NUL : 1
-------------	----------	------------------	------------	---------

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 114-32 du code de la Mutualité.

OUI : 1 384	NON : 19	ABSTENTION : 210	BLANC : 92	NUL : 1
-------------	----------	------------------	------------	---------

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport sur l'intermédiation et sur la délégation de gestion pour l'exercice 2023, prend acte dudit rapport.

OUI : 1 437	NON : 13	ABSTENTION : 167	BLANC : 89	NUL : 0
-------------	----------	------------------	------------	---------

Sixième résolution

Le quorum étant de 1 945 et le nombre de votant étant de 1 706 auquel s'ajoute le vote des 5 membres honoraires, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur le point 6 de l'ordre du Jour.

Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire procède à l'élection des 4 administrateurs parmi les membres participants.

Candidats Féminins	Nombre de voix obtenues	Candidats Masculins	Nombre de voix obtenues
AUSSET Pascale	682	BERNSTEIN Marc	560
GALMARD Laurence	517	GALLET Philippe	322
GEORGE Brigitte	480	PROD'HOMME Thierry	276
CHOULET ROULAND	419	POINTIER Bertrand	264
LEROY Elise	395	FREGER Jean Yves	230
CLOSTRE Pascale	309	PIQUEE-AUDRAIN Nicolas	228
BRITIS BETBEDER Sophie	299	BRONSARD Aurélien	224
		GEORGES Matthieu	217
		DELVAL HUBERT	190
		ERMAKOFF Pierre	179
		TOP Richard	154
		GALOCHE Pascal	130
		DE LUCA Gérald	123
		KINDS Anthony	93

Les administrateurs élus sont :

AUSSET Pascale
 GALMARD Laurence
 BERNSTEIN Marc
 GALLET Philippe

Les membres honoraires désignent leurs représentants :

Candidats	Nombre de voix obtenues
BOUCQUEY Nicolas	4
THOURAUD Julien	5
SAVOURNIN Capucine	1

Les membres honoraires élus sont :

BOUCQUEY Nicolas
THOURAUD Julien